



## ARRETE

### Portant fermeture d'un parking public provisoire

Rue Carnot,  
Au droit du n°25 bis

N°AR01\_2024\_0179

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°AR01\_2020\_0235 du 7 juillet 2020 (R.D. du 9 juillet 2020) portant délégation de fonction à Monsieur Jacques BISSON, 7ème maire-adjoint, dans les domaines de l'ordre et de la sécurité publique, espace et réseaux publics, transport en commun des personnes, marché aux comestibles ;

Vu l'arrêté municipal n°AR01\_2021\_0413 en date du 18 novembre 2021 et portant création d'un parking provisoire sis 25bis, rue Carnot ;

Considérant la nécessité de désaffectation dudit parking public provisoire, il y a lieu d'en instaurer la fermeture définitive à compter du 27 juin 2024 à 22h00.

## ARRETE

**Article 1 :** L'arrêté municipal n°AR01\_2021\_0413 en date du 18 novembre 2021 et portant création d'un parking public provisoire sis 25bis, rue Carnot **est abrogé :**

### **A compter du 27 juin 2024 à 22h00**

**Article 2 :** Le parking public provisoire sis 25bis, rue Carnot sera définitivement fermé à compter du 27 juin 2024 à 22h00 en raison de sa désaffectation.

**Article 3 :** Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

**Article 4 :** Madame la Commissaire de Police de Sèvres, tout agent de la force publique et agents communaux, Madame la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

**Article 6 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Direction de proximité de la zone Ouest de l'Etablissement Public Territorial G.P.S.O 2, rue de Paris- 92196 MEUDON Cedex ;
- Madame la Commissaire de Police de Sèvres ;
- Service Espace Public de la Ville de Chaville ;
- Services Urbanisme de la Ville de Chaville ;
- Service Police Municipale ;

Fait à Chaville, le 29 mai 2024

Pour le Maire et par délégation



Signé électroniquement par : Jacques BISSON  
Date de signature : 05/06/2024  
Qualité : (G) 7ème Maire Adjoint (Mr Jacques BISSON)

Jacques BISSON  
Maire Adjoint en charge de  
L'Espace Public